



## Fiche technique

### SEL BLANCHISSANT – PERCARBONATE DE SOUDE

Date d'impression : Juin 2014

Version n°1

Date de révision : 04/06/2014

- Nom du produit : SEL BLANCHISSANT – PERCARBONATE DE SOUDE
- Responsable de la mise sur le marché : SOLIBIO SARL  
98 avenue Saint Eloi  
87110 SOLIGNAC  
Tél : 05-55-00-63-43  
[contact@solibio.eu](mailto:contact@solibio.eu)  
[www.solibio.eu/](http://www.solibio.eu/)
- Principe :

Le percarbonate de soude est une base moyenne et un oxydant. Il est un agent blanchissant du linge. Il se décompose dans l'eau pour donner de l'eau oxygénée et du carbonate de sodium. Le carbonate de sodium améliore l'efficacité des agents détergents. L'eau oxygénée est un agent blanchissant efficace grâce à ses propriétés oxydantes et redonne de l'éclat au linge.

Pour la lessive, l'association du savon paillettes et du percarbonate de soude est une solution écologique pour la préservation de l'environnement.
- Performances :

Le percarbonate de soude est efficace sur toutes les tâches organiques comme le thé, café, vin rouge, chocolat, jus de fruit, soda, carotte, sauce tomate, jaune d'œuf, betterave, maquillage, rouge à lèvres, parfum, transpiration, encre, l'herbe, boue, urine...

Très efficace pour ôter le sang sur le linge avant lavage. Il permet également de redonner l'éclat à la vaisselle tachée par du thé ou du café.

Il a également des propriétés désinfectantes et désodorisantes.

Actif même à froid, c'est un agent lavant sans chlore, sans phosphate, il n'est pas nocif pour l'environnement. Beaucoup plus écologique que la javel.
- Certification : Détergent
- Utilisation autorisée de la préparation : Agent détachant, blanchissant, ravivant, désinfectant et désodorisant efficace pour le linge grâce à ses propriétés oxydantes. Il pourra être utilisé sur des textiles comme : le linge blanc et la couleur, les bavoirs, les torchons, les serviettes de table, les nappes, les tapis, les draps, les moquettes, les rideaux, les tissus lavables à l'eau, les couches lavables.
- Type de préparation : Solide, poudre blanche
- Numéro de lot et DLUO : Se référer au flacon

SEL BLANCHISSANT – PERCARBONATE DE SOUDE

Date d'impression : Juin 2014

Version n°1

Date de révision : 04/06/2014

- Numéro d'appel d'urgence : SAMU : 15  
POMPIERS : 18  
Centre antipoison PARIS : 01-40-05-48-48  
Centre antipoison LYON : 04-72-11-69-11  
Centre antipoison MARSEILLE : 04-91-75-25-25
- Mode d'emploi : Peut être ajouté à la lessive paillettes en versant directement dans le tambour au contact du linge. Il est principalement utilisé en complément des lessives comme agent blanchissant pour le lavage du linge.  
Pour du linge blanc : ajouter une à deux cuillères à soupe de percarbonate de soude (pour 5 kg de linge) selon la saleté du linge et la dureté du compartiment. Pour détacher le linge, il est possible de le laisser tremper dans une solution eau-percarbonate pendant plusieurs heures avant de le passer en machine.  
Pour du linge coloré : ajouter en complément de la lessive paillettes une cuillère à café de percarbonate de soude directement dans la machine afin de redonner de l'éclat à votre linge et d'éviter le ternissement des couleurs. Attention, une trop grande quantité risque de décolorer votre linge.  
Tâches difficiles (par exemple du sang) et incrustées : verser une dose dans une bassine remplie d'eau tiède et laisser tremper maximum 1 heure. Laver ensuite en machine.  
Recommandations : pour les textiles de couleur, il est recommandé de faire un test avant emploi sur une partie cachée. Ne pas utiliser sur la laine, le cuir, la soie, le daim.
- Nettoyage : Nettoyage des outils à l'eau
- Protection : Conserver hors de portée des enfants.  
Ne pas transvaser dans un autre emballage.  
Ne pas ingérer.  
En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées puis rincer immédiatement avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.  
Éviter le rejet dans l'environnement.  
Éliminer l'emballage vide et/ou le produit non utilisé dans des conteneurs appropriés et étiquetés conformément aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur pour l'élimination.
- Stockage : Conserver et stocker le produit à l'abri du froid, du gel et de toute source d'ignition ou de chaleur et également de tout produit combustible.  
Ne pas conserver de préparation diluée dans un récipient fermé : risque de dégagement d'oxygène gazeux.